

Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d'Hébertville-Station

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations du conseil, le lundi 5 juin 2023 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Présents : M. Michel Claveau, Maire
Mme Émilie Vaillancourt, conseillère # 1
M. Robin Côté, conseiller # 2
Mme Mylène Blackburn, conseillère # 4
M. Pascal Vermette, conseiller # 5
Mme Lily Paquette, conseillère # 6

Était absent avec motivation : M. Russel Girard, conseiller # 3.

Formant quorum.

Assiste également à la séance : madame Marie-Ève Roy, directrice générale et monsieur Bryand Tremblay, directeur général adjoint et aux opérations.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

- 2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture des procès-verbaux, séances ordinaires du 8 mai et du 15 mai 2023;*
- 2.C) *Adoption des procès-verbaux, séances ordinaires du 8 mai et du 15 mai 2023.*

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉOLUTIONS

- 4.A) *Règlement d'emprunt # 2023-05 décrétant un emprunt de 106 236 \$ pour le remplacement d'une conduite sanitaire rue Chanoine Gagnon - Adoption;*
- 4.B) *Vente de terrain – 661 rue Moreau;*
- 4.C) *Vente de terrain – 651 rue Moreau;*
- 4.D) *Régie des alcools et des jeux du Québec (RACJQ) – Autoriser notre coordonnatrice des loisirs pour toutes demandes de permis;*
- 4.E) *Charte d'engagement d'inclusion et d'ouverture à la diversité culturelle au Lac-Saint-Jean;*
- 4.F) *Réception des rejets de la Microlaiterie Riverin du Lac – Entente pour un projet pilote;*
- 4.G) *Plan d'intervention TECQ – Approbation.*

5. DON ET SUBVENTION

- 5.A) *Produits d'hygiène durables – Aide financière;*
- 5.B) *Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean – Campagne de financement 2023-2024.*

6. URBANISME

- 6.A) *Vente d'une partie du lot 4 468 160.*

7. **AFFAIRES NOUVELLES**

- 7.A) *Émergence d'un programme horticole au Centre de services scolaires Lac-Saint-Jean – Demande d'appui;*
- 7.B) *Pièce de théâtre de la Maison des jeunes Station Jeunesse – Motion de félicitations;*
- 7.C) *Comité des loisirs – Motion de félicitations;*
- 7.D) *Club Éperlan – Motion de félicitations.*

8. **LISTE DES COMPTES**

9. **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

À 19 h 40, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2. **ADMINISTRATION**

2.A) **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR** **R.9723.06.2023**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié avec l'ajout des points suivants :

- 7.A) *Émergence d'un programme horticole au Centre de services scolaires Lac-Saint-Jean – Demande d'appui;*
- 7.B) *Pièce de théâtre de la Maison des jeunes Station Jeunesse – Motion de félicitations;*
- 7.C) *Comité des loisirs – Motion de félicitations;*
- 7.D) *Club Éperlan – Motion de félicitations.*

2.B) **EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 8 MAI ET DU 15 MAI 2023** **R.9724.06.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'exemption de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaires du 8 mai et du 15 mai 2023 soit acceptée.

2.C) **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 8 MAI ET DU 15 MAI 2023** **R.9725.06.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 8 mai et du 15 mai 2023 soit acceptée.

3. DROIT DE PAROLE

Des représentants du camping ont manifesté leurs désaccords sur certains éléments concernant les dossiers les impliquant. Les suivis seront faits en conséquence.

4. RÉSOLUTIONS

4.A) **RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 2023-05 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 106 236 \$ POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE SANITAIRE RUE CHANOINE-GAGNON - ADOPTION R.9726.06.2023**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 avril 2023;

ATTENDU QUE le projet est admissible à une subvention dans la cadre de la TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE le projet est exempté à la tenue d'un registre des personnes habiles à voter en vertu de l'article 1061 alinéa 4 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame Lily Paquette et résolu unanimement que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à faire les travaux pour le remplacement d'une conduite sanitaire commençant à la rue Chanoine-Gagnon jusqu'à la rue Saint-Wilbrod, selon l'estimation des coûts effectuée par monsieur Bryand Tremblay directeur général adjoint et aux opérations, ci-joint, en annexe A et selon les plans et devis effectués par le service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est, ci-joint, en annexe B. Plus précisément, ces travaux consistent au remplacement d'une conduite sanitaire de 170 mètres au moyen d'une méthode de forage dirigé en plus de travaux de voirie et de remise en état des lieux.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 309 636 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 106 236 \$ sur une période de 20 ans. Une affectation de la subvention de la TECQ 2019-2023 versée au comptant de 203 400 \$ comme étant approuvé dans la correspondance du ministère des Affaires municipale et de l'Habitation du 27 février 2023, ci-joint, en annexe C.

ARTICLE 4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Michel Claveau,
Maire

Mme Marie-Ève Roy,
Directrice générale

4.B) **VENTE DE TERRAIN – 661 RUE MOREAU**
R.9727.06.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station procède à la vente du lot 6 275 219 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est à monsieur Adolphe Lamontagne pour la somme de 20 493,64 \$ plus taxes;

QUE monsieur le maire Michel Claveau et madame la directrice générale Marie-Ève Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution;

QU'une clause devra être inscrite au contrat notarié à l'effet qu'advenant le cas où il n'y aurait pas de construction d'un bâtiment principal sur le terrain dans les deux ans de la signature du contrat, monsieur Adolphe Lamontagne aura l'obligation de revendre le terrain à la municipalité d'Hébertville-Station au prix de 20 493,64 \$ moins les frais de notaire nécessaires au rachat par la municipalité ainsi que l'acompte de 2 049,36\$;

QUE monsieur Adolphe Lamontagne dispose de 90 jours afin d'acquérir ledit terrain de façon officielle à défaut la municipalité se réserve le droit de le revendre à une autre personne, et ce, sans préavis ou pénalité de quelque nature que ce soit;

QU'une clause soit ajoutée afin d'autoriser la municipalité d'Hébertville-Station à effectuer l'installation d'une servitude électrique en son nom.

4.C) **VENTE DE TERRAIN – 651 RUE MOREAU**
R.9728.06.2023

Il est proposé par madame Émilie Vaillancourt appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station procède à la vente du lot 6 275 220 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est à madame Maryse Fortin pour la somme de 20 920,52 \$ plus taxes;

QUE monsieur le maire Michel Claveau et madame la directrice générale Marie-Ève Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution;

QU'une clause devra être inscrite au contrat notarié à l'effet qu'advenant le cas où il n'y aurait pas de construction d'un bâtiment principal sur le terrain dans les deux ans de la signature du contrat, madame Maryse Fortin aura l'obligation de revendre le terrain à la municipalité d'Hébertville-Station au prix de 20 920,52 \$ moins les frais de notaire nécessaires au rachat par la municipalité ainsi que l'acompte de 2 092,05\$;

QUE madame Maryse Fortin dispose de 90 jours afin d'acquérir ledit terrain de façon officielle à défaut la municipalité se réserve le droit de le revendre à une autre personne, et ce, sans préavis ou pénalité de quelque nature que ce soit;

QU'une clause soit ajoutée afin d'autoriser la municipalité d'Hébertville-Station à effectuer l'installation d'une servitude électrique en son nom.

4.D) **RÉGIE DES ALCOOLS ET DES JEUX DU QUÉBEC (RACJQ) –
AUTORISER NOTRE COORDONNATRICE DES LOISIRS POUR
TOUTES DEMANDES DE PERMIS**
R.9729.06.2023

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'AUTORISER madame Rosalie Ménard, coordonnatrice des loisirs pour la municipalité, d'effectuer des demandes de permis au nom de la municipalité et de ses comités à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ).

4.E) **CHARTRE D'ENGAGEMENT D'INCLUSION ET D'OUVERTURE À LA
DIVERSITÉ CULTURELLE AU LAC-SAINT-JEAN**
R.9730.06.2023

CONSIDÉRANT QUE nous adhérons aux valeurs d'égalité entre les personnes, d'ouverture envers les autres, de tolérance envers la différence et d'acceptation de la diversité sous toutes ses formes.

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982).

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore.

CONSIDÉRANT QUE l'égalité est non seulement une obligation légale, mais aussi notre responsabilité à toutes et tous.

CONSIDÉRANT QUE des gestes d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires.

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE SIGNER la présente Charte d'engagement d'inclusion et d'ouverture à la diversité culturelle au Lac-Saint-Jean.

DE nous engager à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion et de les promouvoir dans nos interventions;
- Sensibiliser et former notre personnel aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité en fonction des ressources disponibles;
- Ne tolérer aucune forme de discrimination et soutenir les personnes qui en sont victimes selon les moyens disponibles (ex : écoute active, référencement, politiques internes, etc.);
- Questionner et corriger au besoin nos pratiques et procédures afin d'écartier toute forme de discrimination directe ou indirecte;
- Afficher cette charte pour démontrer notre engagement et notre soutien auprès des personnes issues de la diversité culturelle. Par la signature de cette charte, nous, la Municipalité d'Hébertville-Station, nous nous engageons à respecter tous ces engagements, ainsi que de les communiquer à notre personnel.

4.F) **RÉCEPTION DES REJETS DE LA MICROLAITERIE RIVERIN DU LAC – ENTENTE POUR UN PROJET PILOTE**
R.9731.06.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCEPTER l'entente concernant un projet pilote sur la capacité de la STEU d'Hébertville-Station à recevoir les rejets de la Microlaiterie Riverin du Lac.

QUE la durée de l'entente sera en fonction des résultats obtenus.

4.G) **PLAN D'INTERVENTION TECO - APPROBATION**
R.9732.06.2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du plan;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention satisfait les normes du MAMH et qu'il doit être adopté par la municipalité d'Hébertville-Station;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu unanimement;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station accepte le plan d'intervention tel que soumis par Tétra Tech, édition révisée **43524TT 2023**.

5. DON ET SUBVENTION

5.A) **PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES - AIDE FINANCIÈRE**
R.9733.06.2023

CONSIDÉRANT QUE le tonnage des couches jetables et autres produits d'hygiène jetables au site d'enfouissement représente une importance;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) propose une solution alternative avec le programme de produits d'hygiène durables;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par une citoyenne de la municipalité d'Hébertville-Station;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) participe de l'ordre de 50% du montant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Côté appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité émette un chèque au montant de 100 \$ pour la demande admissible de madame Trycia Tremblay;

QU'une demande de participation soit expédiée à la RMR afin de recevoir leur participation.

5.B) **MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE LAC-SAINT-JEAN –
CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2023-2024**
R.9734.06.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

De ne pas aller de l'avant pour cette demande pour cette année.

6. URBANISME

6.A) **VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 4 468 160**
R.9735.06.2023

CONSIDÉRANT une demande pour l'acquisition d'une partie du 4 468 160 et que cedit lot est de propriété de la municipalité, mais non accessible par celle-ci;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE VENDRE une partie du lot 4 468 160 au coût de 5 \$ du mètre carré, prix déterminé par la charte préétablie à monsieur Luc Simard.

QUE le maire monsieur Michel Claveau et la directrice générale madame Marie-Ève Roy soient autorisés à signer tout document en lien à ladite vente.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.A) **ÉMERGENCE D'UN PROGRAMME HORTICOLE AU CENTRE DE
SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN – DEMANDE D'APPUI**
R.9736.06.2023

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'APPUYER l'émergence du programme horticole au sein du centre de service scolaire du Lac-Saint-Jean.

7.B) **PIÈCE DE THÉÂTRE DE LA MAISON DES JEUNES – MOTION DE FÉLICITATIONS**
R.9737.06.2023

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ÉMETTRE une motion de félicitations à la Maison des jeunes Station Jeunesse, à la directrice artistique madame Valérie Villeneuve ainsi qu'aux comédiennes de la pièce de théâtre « MAMY FIY » soient Jade Goderre, Léa-Jade Tremblay, Élyse Munger, Alyson Tremblay, Victoria Lapointe, Alice Fortin, Zoé Deschesne, Ariane Jodry ainsi que Emma Girard.

7.C) **COMITÉ DES LOISIRS – MOTION DE FÉLICITATIONS**
R.9738.06.2023

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ÉMETTRE une motion de félicitations au comité des loisirs ainsi qu'aux bénévoles de la Plantation du mai édition 2023.

7.D) **CLUB ÉPERLAN – MOTION DE FÉLICITATIONS**
R.9739.06.2023

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ÉMETTRE une motion de félicitation au Club Éperlan secteur Sud-Est pour leur participation et la qualité de leur activité dans le cadre de la Plantation du Mai édition 2023.

8. **LISTE DES COMPTES**
R.9740.06.2023

PAYABLES MAI 2023	
Nom	Montant
9318-4422 QUÉBEC INC.	394.78
ACCÈS SOUDURE	327.68
AFFICHES MARCUS LETTRAGE ENR.	65.00
AIR DESIGN LOCATION	1 724.63
ANNIE LACHANCE	432.56
ARLPH SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	30.00
BELL MOBILITÉ	211.38
BRYAND TREMBLAY	40.99
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	4 789.44
CENTRE AGRICOLE SAGUENAY-	104.62
CHEMCO INC.	16 463.97
CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL	300.00
COGECO CÂBLE	133.25
DENIS DALLAIRE	115.00
DENIS DUFOUR	375.00
DF INFORMATIQUE	28.74
DIVERTI CHAPITEAUX 5 ÉTOILES	7 711.37
EDDYNÉ INC.	1 341.75
FOURRIÈRE D'ALMA 2007	2 069.55
GROUPE D-TECH	5 775.00

GROUPE ENVIRONNEX	712.84
GUY TESSIER INC.	1 189.99
HYDRO-QUÉBEC	6 338.67
IA GROUPE FINANCIER	1 393.20
ISABELLE FORTIN	1 219.16
JOANNIE BOLDOC	36.80
LA TROUPE LES FOUS DU ROI	1 494.68
LAVEUR DE VITRES PROFESSIONNEL R. RATTHÉ	804.82
LES VARIÉTÉS LCR INC.	301.77
LIBRAIRIE HARVEY ENR.	176.97
MAISON DES JEUNES H.-STATION	7 200.00
MÉGABURO	823.85
MINISTÈRE DU REVENU	12 912.43
MINISTÈRE DU REVENU	12 132.95
MNP LLP	46 037.99
MRC LAC-ST-JEAN-EST	13 852.33
NUTRINOR	1 505.70
NUTRINOR ENERGIES	604.15
PETITE CAISSE	5 400.00
PLANTATION DU MAI	500.00
PRODUITS BCM LTÉE	2 908.20
PRODUITS DE SUNCOR ENERGIE S.E.N.C.	2 309.29
PRODUITS SANITAIRES BELLEY INC.	154.70
PYROMAX	2 694.17
RÉSEAU BIBLIO	330.03
REVENU CANADA	9 348.54
RONA INC.	298.01
SCIERIE MARTEL BMR ENR.	3 090.94
SÉCUOR	35.63
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	2 015.67
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	7 517.62
SWAMP/ JÉRÔME SAVARD	2 000.00
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNI.	460.00
TETRA TECH QI INC.	1 052.02
TRAVAIL DE MILIEU SECTEUR SUD	2 212.00
VALMO ÉLECTRIQUE	275.94
VISA DESJARDINS	1 661.83
SOUS-TOTAL	195 437.60
SALAIRES NETS	24 480.80
GRAND TOTAL	219 918.40

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.

9. CORRESPONDANCE

9.A) CENTRE DE FEMMES AU QUATRE-TEMPS - INVITATION

L'information est diffusée.

9.B) MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST – DEMANDE AU CIUSS AFIN DE RENDRE DISPONIBLES DES TRAVAILLEURS SOCIAUX POUR LE BÉNÉFICE DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST

L'information est diffusée.

9.C) **SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINTE-JEAN**

L'information est diffusée.

9.D) **ASSOCIATION DES PERSONNES STOMISÉES DU SAGUENAY-LAC-SAINTE-JEAN - REMERCIEMENTS**

L'information est diffusée.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens désiraient des renseignements concernant la vente d'un terrain. Le suivi auprès de l'inspecteur en bâtiment sera fait en conséquence.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
R.9741.06.2023

Madame la conseillère Mylène Blackburn propose de lever la présente séance à 20 h 07.

Monsieur Michel Claveau,
Maire

Madame Marie-Ève Roy,
Directrice générale